



**Assemblée générale 2015-2016 de
l'Association générale des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke
3^{ième} Assemblée générale spéciale
Hiver 2016
Mardi 09 février 2016
11h30
Local A9-162 (Centre judiciaire)**

Procès-verbal

Abréviations pouvant être utilisées pour alléger le PV

AGED = Association générale des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke

AG = Assemblée générale de l'AGED

CA = Conseil d'administration de l'AGED

CE = Conseil exécutif de l'AGED

CM = Conseil des membres de la FEUS

FEUS = Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke

ODJ = Ordre du jour

PV = Procès-verbal

RGs = Règlements généraux

VP Acad = Vice-Présidente aux affaires académiques de l'AGED

VP Admin = Vice-Président aux affaires administratives de l'AGED

VP Comm = Vice-Présidente aux communications de l'AGED

VP Commandites = Vice-Président aux relations professionnelles de l'AGED

VP Exéc = Vice-Président Exécutif de l'AGED

VP Externe = Vice-Président aux affaires externes de l'AGED

VP Social = Vice-Président aux affaires sociales et sportives de l'AGED

UdeS = Université de Sherbrooke

1. Ouverture de l'Assemblée générale

Charles-Olivier Parent propose l'ouverture de l'Assemblée générale. La proposition est appuyée par Alice Boulet.

Vote sur la proposition:

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est ouverte à 11 h 52.

2. (D) Désignation du présidium

Laury-Ann Bernier propose Arman Djavidi comme Président d'assemblée et Nicolas Désilets-Laforge comme Secrétaire d'assemblée.

La proposition est appuyée par Félix Cotton.

Vote sur la proposition:

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. (D) Adoption de l'ordre du jour

Olivier Surprenant propose l'adoption de l'ordre du jour.

La proposition est appuyée par Philippe Bédard.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- 1. Ouverture de l'Assemblée générale*
- 2. (D) Désignation du présidium*
- 3. (D) Adoption de l'ordre du jour*
- 4. (D) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 janvier 2016*
- 5. (D) Cotisations*
- 6. (D) Comité prévention*
- 7. (D) Présidence de la Commission permanente de refonte des Règlements généraux de l'A.G.E.D.*
- 8. (D) Varia*
- 9. Fermeture de l'Assemblée générale*

Vote sur la proposition:

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'Assemblée générale
 2. (D) Désignation du présidium
 3. (D) Adoption de l'ordre du jour
 4. (D) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 janvier 2016
 5. (D) Cotisations
 6. (D) Comité prévention
 7. (D) Présidence de la Commission permanente de refonte des Règlements généraux de l'A.G.E.D.
 8. (D) Varia
 9. Fermeture de l'Assemblée générale
-
- 4. (D) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 janvier 2016**

Olivier Surprenant propose l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 janvier 2016.

La proposition est appuyée par Rodrigue Turgeon.

Vote sur la proposition:

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. (D) Cotisations

« Le Conseil administratif de l'AGED propose d'ajouter, à la facture de chaque membre de l'AGED, et ce, pour chaque trimestre d'études au sein de la Faculté de droit, une cotisation de 3,50\$ pour le Fond des réfugiés politiques. »

Philippe Bédard présente le point. Il souligne que le point a déjà été amené en CA pour prendre le pouls de celui-ci face au projet qu'il souhaite présenter aujourd'hui.

En collaboration avec différentes associations de 2^e cycle, il veut créer un fond de 20 000\$ pour le parrainage de réfugiés politique à l'Université de Sherbrooke. Ils seraient choisis selon moult critères comme la maîtrise de la langue française et un niveau de scolarité minimal pour aller à l'Université. Pour que l'on soit autorisé à parrainer un réfugié, il faut que l'on ait un fonds de base de 20 000\$. C'est une exigence de Ministère de l'immigration. L'Université s'est déjà engagée à payer les frais de scolarité et de logement. Le fonds servirait de coussin pour les dépenses imprévues, les billets d'avions, etc. Il est donc possible que l'on n'ait jamais besoin d'y toucher. Le CA propose alors d'augmenter les cotisations de 3,5\$. L'Université de Sherbrooke serait la première université francophone à instaurer un parrainage du genre. Il pense que le meilleur véhicule pour ce nouveau frais est celui-ci du Frais institutionnel non obligatoire (FINO).

Gabriel Bérubé-Bouchard demande combien d'argent on a besoin au total.

Philippe Bédard lui répond que nous aurions besoin de 20 000\$ pour commencer le projet.

Laury-Ann Bernier demande qu'est-ce qu'il va se passer avec les gens qui ont des sessions de stage. Vont-ils payer les frais aussi?

Emmanuelle Boilard lui répond que les personnes dans le programme coopératif paient aussi les FINOs durant leur session de stage.

Laury-Ann Bernier demande quel est le moyen qui a été employé par les cycles supérieurs. De plus, elle pense qu'un Frais institutionnel obligatoire (FIO) serait plus efficace.

Philippe Bédard lui répond que c'est un bon point et qu'il faudrait regarder quel est le moyen qu'ils ont employé. Il n'est pas contre l'idée du FIO, mais il faut rester prudent avec l'imposition de frais supplémentaires aux étudiants.

Laurence Poirier demande si c'est juste pour les réfugiés Syriens.

Philippe Bédard lui répond que, présentement, les réfugiés déjà ciblés proviennent de la Syrie, mais ils pourraient venir éventuellement d'ailleurs. Il est très possible qu'une autre crise humanitaire survienne à quelque part d'autre dans le monde l'année prochaine.

Camille Régent demande pourquoi ce sont seulement les réfugiés politiques qui sont visés.

Philippe Bédard souligne qu'il a dit « réfugiés politiques », puisqu'il avait l'exemple des réfugiés syriens en tête, mais il ne voit pas pourquoi le parrainage ne pourrait pas s'adresser aux réfugiés économiques aussi.

Nicolas Délisle-Godin demande s'il y aurait un comité de l'AGED qui serait chargé de la gestion de l'argent ou ce serait un comité indépendant.

Laury-Ann Bernier reprend la proposition du CA.

La proposition est donc d'ajouter, à la facture de chaque membre de l'AGED, et ce, pour chaque trimestre d'études au sein de la Faculté de droit, une cotisation de 3,50\$ pour le Fond des réfugiés politiques.

La proposition est appuyée par Gabriel Ouellette.

Laury-Ann Bernier propose d'amender la proposition pour y ajouter «un frais institutionnel obligatoire.»

La proposition est donc d'ajouter, à la facture de chaque membre de l'AGED, et ce, pour chaque trimestre d'études au sein de la Faculté de droit, un frais institutionnel obligatoire de 3,50\$ pour le Fond des réfugiés politiques.

La proposition est appuyée par Philippe Bédard.

Gabriel Bérubé-Bouchard souligne le fait que l'on a voté contre les FINOs plus tôt cette année maintenant on est en train de parler d'instaurer un nouveau FIO. Il semble y avoir une incohérence selon lui. De plus, il a un malaise face au fait que l'on payerait chacun un montant qui, ensuite, serait géré par d'autre. Selon-lui il serait mieux que la proposition limite dans le temps la durée de se frais en disant qu'il persiste jusqu'à l'atteinte de 20 000\$.

Laury-Ann Bernier désire répondre à Gabriel Bérubé-Bouchard sur son impression d'incohérence. En fait, le frais s'ajouterait dans un contexte tout à fait différent. Les FINOs du début de l'année avaient été imposés dans un contexte de compression budgétaire, tandis que le frais additionnel en question présentement est un frais pour l'aide aux réfugiés. De plus, si le montant était additionné au budget, le CA des autres années pourrait faire ce qu'il veut avec cet argent. Elle n'est pas contre l'idée de mettre une limite.

Nicolas Délisle-Godin est pour le fait que le frais soit un FIO, puisque le frais est minime et que la cause rejoint la plupart des étudiants.

Olivier Leblanc pense qu'on devrait axer le débat sur le fond au lieu de la forme.

Laury-Ann Bernier pense que le problème c'est que la structure actuelle de l'AGED ne pourrait pas obliger les administrateurs actuels à maintenir la gestion de ce nouveau frais de la sorte.

Vote sur la proposition:

Pour : 39

Contre : 4

Abstention : 5

La proposition d'amendement est adoptée à majorité.

Philippe Bédard propose d'amender la proposition pour y ajouter «de chaque étudiant au baccalauréat en droit.»

La proposition est donc d'ajouter, à la facture de chaque étudiant au baccalauréat en droit, et ce, pour chaque trimestre d'études au sein de la Faculté de droit, un frais institutionnel obligatoire de 3,50\$ pour le Fond des réfugiés politiques.

La proposition est appuyée par Emmanuelle Boilard.

Nicolas Délisle-Godin pense que l'Assemblée n'a pas le pouvoir de le faire.

Félix St-Vincent Gagné invite l'Assemblée à battre la proposition, puisque nous ne savons pas si on peut imposer un frais aux non membres.

Vote sur la proposition:

Pour :0

Contre :24

Abstention : 26

La proposition d'amendement est battue à majorité.

Kolia Frare propose d'amender la proposition pour remplacer le mot «politiques» par « au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.»

*La proposition est donc d'ajouter, à la facture de chaque membre de l'AGED, et ce, pour chaque trimestre d'études au sein de la Faculté de droit, un frais institutionnel obligatoire de 3,50\$ pour le Fond des réfugiés **Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.***

La proposition est appuyée par Camille Régent.

Nicolas Délisle-Godin pense que nous devrions plutôt garder le terme «réfugiés» au sens large pour ne pas être pris avec une résolution d'Assemblée plus tard en cas de problème.

Laury-Ann Bernier souligne le fait qu'elle ne croit pas que beaucoup de gens dans la salle ont lu la Loi et pense qu'il serait mieux de suivre le conseil de Nicolas Délisle-Godin.

Olivier Leblanc précise qu'étant donné qu'il semble y avoir moult types de réfugiés. Pour l'instant, on semble vouloir plus aider les réfugiés politiques, mais si on se restreint à une seule définition, on se coupe d'aider des gens qui en aurait besoin dans le futur. Il faudrait garder une définition large.

Vote sur la proposition:

Pour : 19

Contre : 21

Abstention : 14

La proposition est battue à majorité.

Nicolas Désilets-Laforge propose d'amender la proposition pour enlever le mot «politiques.»

La proposition est donc d'ajouter, à la facture de chaque membre de l'AGED, et ce, pour chaque trimestre d'études au sein de la Faculté de droit, un frais institutionnel obligatoire de 3,50\$ pour le Fond des réfugiés.

La proposition est appuyée par Nicolas Délisle-Godin.

Vote sur la proposition:

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 2

La proposition est adoptée à majorité.

Laury-Ann Bernier constate qu'il semble y avoir beaucoup d'incompréhension face au projet aussi louable soit-il.

Laury-Ann Bernier propose la mise en dépôt du point jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

La proposition est appuyée par Nicolas Délisle-Godin.

Laury-Ann Bernier invite le CE à inviter Mme Geneviève Dufour à venir faire une présentation pour expliquer le projet à la prochaine Assemblée générale.

Philippe Bédard comprend les interrogations. Par contre, il a seulement besoin d'une résolution d'AG pour aller de l'avant avec le projet. Les détails vont s'éclaircir avec le temps et seront votés en AG si nécessaire. Il mentionne que le dossier est pressant.

Vote sur la proposition:

Pour : 27

Contre : 4

Abstention : 20

La proposition est adoptée à majorité.

Le point est mis en dépôt.

Rodrigue Turgeon voudrait passer un message aux membres du CE. Il ne comprend pas pourquoi il n'y a pas eu rédaction d'un document explicatif avant l'AG pour informer de façon claire et efficace les membres sur le projet. Il souligne les efforts importants qui ont été mis dans le projet et trouve dommage que les membres de l'AGED ont, selon lui, aucune idée de ce que ses exécutants font.

Nicolas Délisle-Godin que l'exécutif de l'AGED monte un document explicatif complet et exhaustif sur l'utilisation du future Fonds pour les réfugiés et qu'il soit déposé 1 semaine avant l'assemblée générale de hausse des cotisations.

La proposition est appuyée par Laury-Ann Bernier.

Vote sur la proposition:

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. (D) Comité Prévention

Laury-Ann Bernier félicite le comité pour le très bon travail qui a été fait pour le document explicatif. Par contre, ce dernier n'a pas été déposé en temps utile.

Laury-Ann Bernier propose la mise en dépôt du point pour la prochaine Assemblée générale.

La proposition est appuyée par Kolia Frare.

Vote sur la proposition:

La majorité (2/3) est constatée par la présidence d'Assemblée.

La proposition est adoptée à majorité.

Davina Bastarache propose que le document explicatif soit déposé une semaine avant l'Assemblée générale.

La proposition est appuyée par Charles-Étienne Daviault.

Vote sur la proposition:

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. (D) Présidence de la Commission permanente de refonte des Règlements généraux de l'A.G.E.D.

Laury-Ann Bernier présente le point. Elle explique que, étant donné certains différends avec certains membres du CE, elle a décidé de démissionner de son poste de présidente de la Commission permanente de refonte des Règlements généraux de l'A.G.E.D.

La présidence d'assemblée explique au celle-ci la procédure d'élection.

Laury-Ann Bernier propose Justin Chenel comme président de la Commission permanente de refonte des Règlements généraux de l'A.G.E.D.

Justin Chenel accepte d'être candidat.

Justin Chenel se présente. Il est étudiant en première année. Il a déjà été sur l'exécutif de l'association étudiante de son Cégep. Il est très à l'aise avec la structure de l'AGED, notamment parce qu'il a assisté à quelques Conseil des membres de la Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke.

Justin sort du local.

Rodrigue Turgeon pense qu'il ferait un excellent président.

Laury-Ann Bernier compte l'aider dans la transition et pense aussi qu'il serait capable de prendre les rênes de la commission.

Vote sur la proposition:

Pour : 48

Abstention : 6

Chaise : 0

Justin Chenel est élu à la présidence de la Commission permanente de refonte des Règlements généraux de l'A.G.E.D.

8. Varia

Caduc

9. Fermeture de l'Assemblée générale

La présidence d'assemblée constate l'épuisement de l'ordre du jour et prononce la fermeture de l'assemblée à 12h51.

Arman Djavidi
Présidence d'assemblée

Nicolas Désilets-Laforge
Secrétaire d'assemblée